

### III. Caisse publique de chômage

#### 1. Activité de la caisse

La Caisse publique de chômage déploie son activité sur tout le territoire de la République et Canton du Jura. Elle collabore étroitement avec le personnel des ORP, en répondant à toutes les questions qui se posent au sujet de l'indemnisation. Les demandeurs d'emploi, en s'annonçant à l'office communal du travail, choisissent la caisse auprès de laquelle ils vont déposer leur demande.

En plus des indemnités de chômage proprement dites, l'assurance-chômage connaît :

- l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail,
- l'indemnité en cas d'intempéries,
- l'indemnité en cas d'insolvabilité de l'employeur, versée uniquement par la Caisse publique de chômage,
- les mesures relatives au marché du travail.

Au cours de l'année 2002, la Caisse publique de chômage a dû faire face à une augmentation très conséquente du chômage. Le taux de chômage qui était de 2,9% au 31 décembre 2001 a atteint 4.4 % à la fin de l'année 2002 et le taux des demandeurs d'emploi a passé de 4,1 % à fin 2001 à 6% au 31 décembre 2002. Le paiement des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (prestation versée aux entreprises au chômage partiel) a fait un bond considérable en 2002. Alors que le montant des indemnités versées en 2001 s'élevait à 438 000 francs, il se monte pour 2002 à 2900000 francs.

Devant cette augmentation croissante du chômage, il a fallu réengager du personnel. Toutefois, les tâches d'une caisse de chômage étant très spécifiques, la formation du personnel nécessite un investissement important en temps et au niveau financier. A cet effet, nous nous référons à notre rapport de gestion 2001, dans lequel nous avons relaté les effets de la Convention 2000. Alors que durant les années 1997 à 1999, la caisse avait une infrastructure adéquate capable de répondre avec efficacité à un volume de travail comparable à l'exercice écoulé, nous avons été contraints, dans le courant du 2e semestre 2000 et du 1er semestre 2001, de nous séparer d'une partie du personnel très polyvalent, afin de répondre aux critères de la Convention 2000. Or, la baisse du chômage n'ayant été que passagère, les collaboratrices et collaborateurs de la Caisse publique de chômage ont fait un effort important pour pallier à ces effets indésirables, ceci dans le seul souci de satisfaire notre clientèle.

## 2. Statistiques

Les chiffres qui suivent se rapportent uniquement aux affaires traitées par notre caisse de chômage. Ils ne reflètent donc pas la situation de l'ensemble du canton.

	2001	2002
Nouvelles annonces	1 057	1 367
Décomptes mensuels effectués	6 907	10 259
Décomptes mensuels pour la réduction de l'horaire de travail	35	183
Décomptes mensuels pour intempéries	3	15
Décomptes pour l'insolvabilité	34	34
Autres cas traités	231	206
Décisions de caisse prononcées pour divers motifs	237	331

### Situation du chômage dans le canton

	31.12.2001	31.12.2002
Nombre de chômeurs par district:		
- Delémont	526	893
- Porrentruy	362	435
- Franches-Montagnes	69	103
<b>Total</b>	<b>957</b>	<b>1 431</b>
Taux de chômage:	2,9%	4,4%
Nombre des demandeurs d'emploi par district:		
- Delémont	740	1 181
- Porrentruy	522	634
- Franches-Montagnes	86	138
<b>Total</b>	<b>1 348</b>	<b>1 953</b>
Taux des demandeurs d'emploi	4,1%	6,0%

### 3. Comptabilité

#### Compte d'exploitation

Dépenses	2001	2002
Indemnités de chômage	7 656 897.30	12 620 735.05
Allocations pour enfants	2 890 725.55	5 187 329.90
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	438 336.80	2 955 676.35
Indemnités en cas d'intempéries	15 395.35	49 549.55
Indemnités en cas d'insolvabilité	224 030.80	109 490.30
Frais de projet	2 484 887.51	2 852 474.10
Allocations de formation	70 128.80	1 135 384.40
Frais de cours	709 376.05	1 008 248.85
Allocations d'initiation au travail	333 895.70	280 225.35
Frais de déplacements quotidiens	5 813.80	18 780.05
Frais de déplacements hebdomadaires	3 074.80	5 263.90
Frais d'administration:		
- salaires et charges sociales	480 702.15	572 361.50
- hardware et software	37 660.10	34 912.15
- amortissements mobilier et machines	---	7 577.60
- autres frais d'administration	126 154.09	91 897.60
Frais de justice et procédure	1 400.--	---
Frais de poursuites	379.95	283.05
Bonification risque responsabilité	900.--	---
Intérêts débiteurs	6.75	4.55
Autres amortissements	997.75	0.20
Fonds de roulement	---	964 203.10
<b>Total</b>	<b>12 881 049.95</b>	<b>22 203 954.55</b>
<b>Recettes</b>		
Avances pour paiements	11 000 000.--	21 000 000.--
Intérêts actifs	7 850.55	6 287.35
Remboursement d'indemnités en cas d'insolvabilité	646 393.15	121 967.45
Recettes stages professionnels	17 801.30	20 856.75
Retenues AVS	384 999.30	635 898.05
Retenues SUVA	224 209.80	370 815.50
Retenues LPP	27 188.40	48 129.45
Recettes de frais de poursuites	1 600.--	---
Frais d'administration	44 267.85	---
Différence d'arrondi	0.10	---
Fonds de roulement	526 739.50	---
<b>Total</b>	<b>12 881 049.95</b>	<b>22 203 954.55</b>

## Bilan de clôture

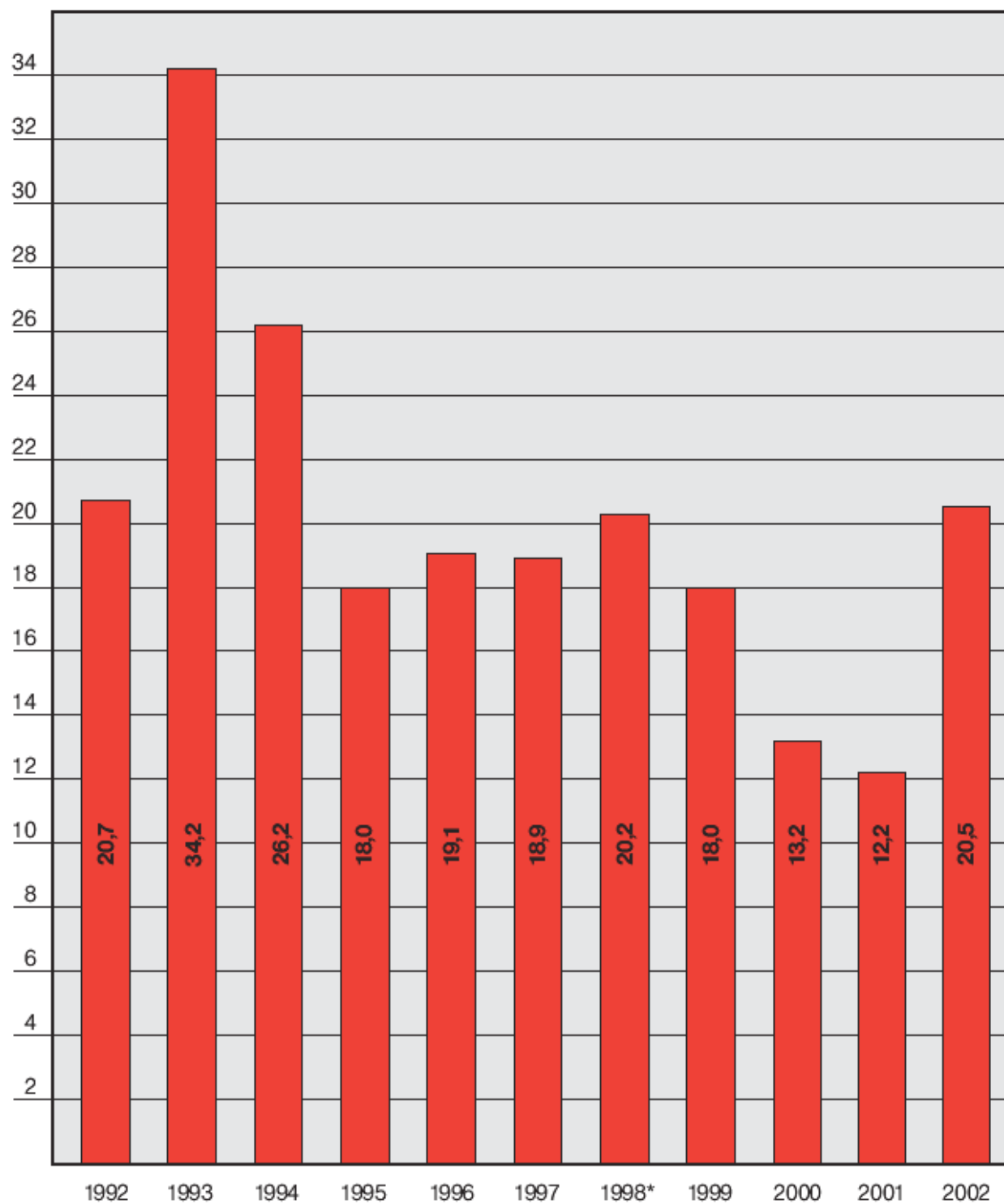
<b>Actifs</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
CCP	52 190.61	10 716.36
Banques	281 073.10	1 134 310.25
Impôt anticipé	2 730.20	2 200.60
Avances aux assurés	437 200.--	772 822.05
Demandes de restitution	161 230.95	155 984.85
Créances art. 29 LACI	105 455.35	207 660.90
Créances d'insolvabilité	697 990.75	550 508.95
Créances stages professionnels	8 524.50	9 703.30
Mobilier et machines de bureau	82.--	82.--
Hardware	15 763.--	7 887.--
Actifs transitoires	193 282.10	23 387.75
<b>Total</b>	<b>1 955 522.56</b>	<b>2 875 264.01</b>
<b>Passifs</b>		
Prestations non transmissibles	3 040.85	274.50
Créancier (impôt à la source fédéral IC)	16 814.65	21 351.95
Autres créanciers	--	201.90
Provisions (art. 29 LACI)	105 455.35	207 660.90
Provisions pour insolvabilité	697 990.75	550 508.95
Provisions bonification risque responsabilité	906.75	911.30
Provisions stages professionnels	14 162.50	13 004.70
Passifs transitoires	5.--	--
Fonds OFIAMT au 31 décembre	1 117 146.71*	2 081 349.81*
<b>Total</b>	<b>1 955 522.56</b>	<b>2 875 264.01</b>

\* soit:

	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Fonds OFIAMT au 1 <sup>er</sup> janvier	1 643 886.21	1 117 146.71
Fonds de roulement	- 526 739.50	964 203.10
Fonds OFIAMT au 31 décembre	1 117 146.71	2 081 349.81

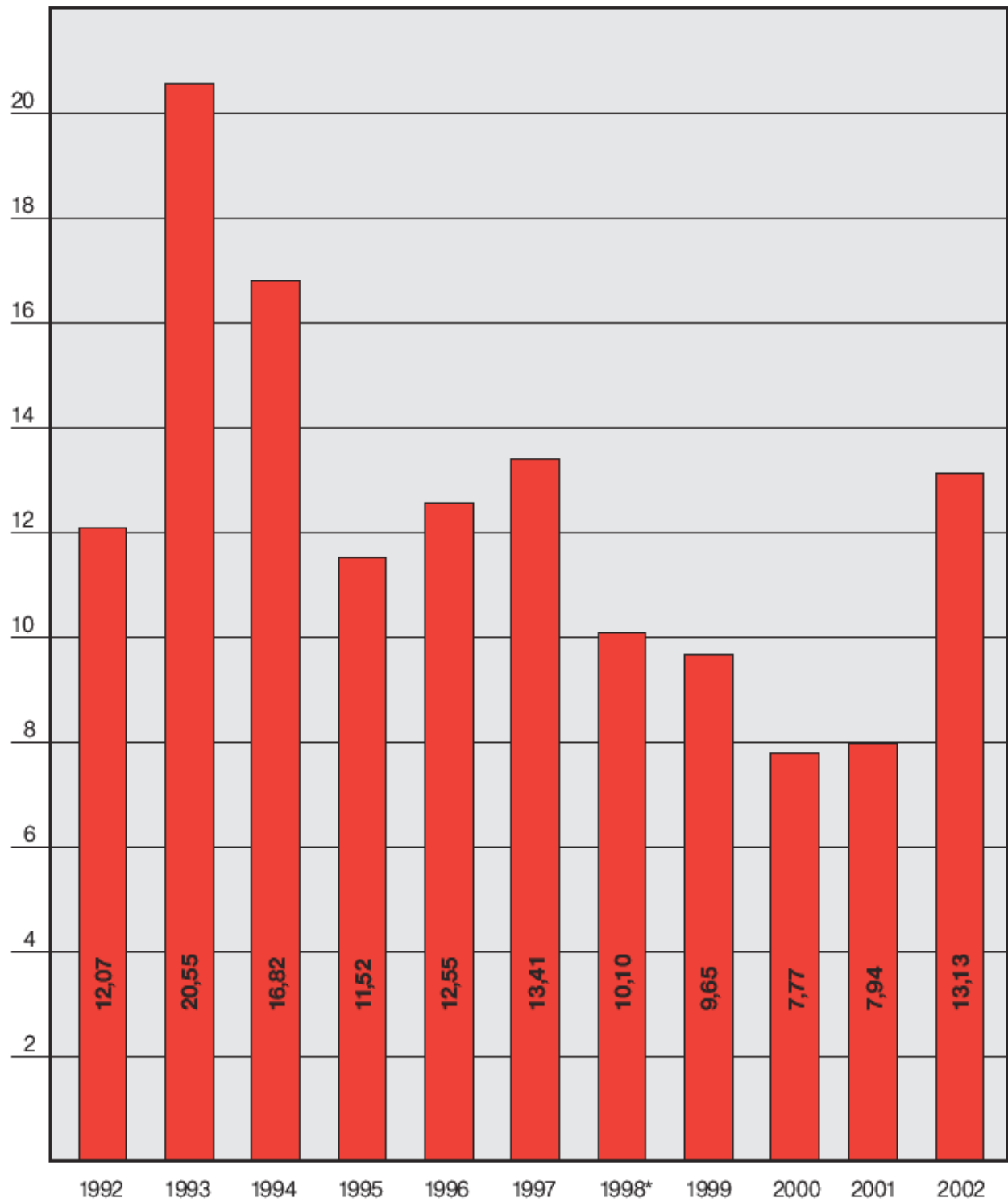
## 4. Evolution des dépenses

Totalité des prestations versées (en millions de francs)



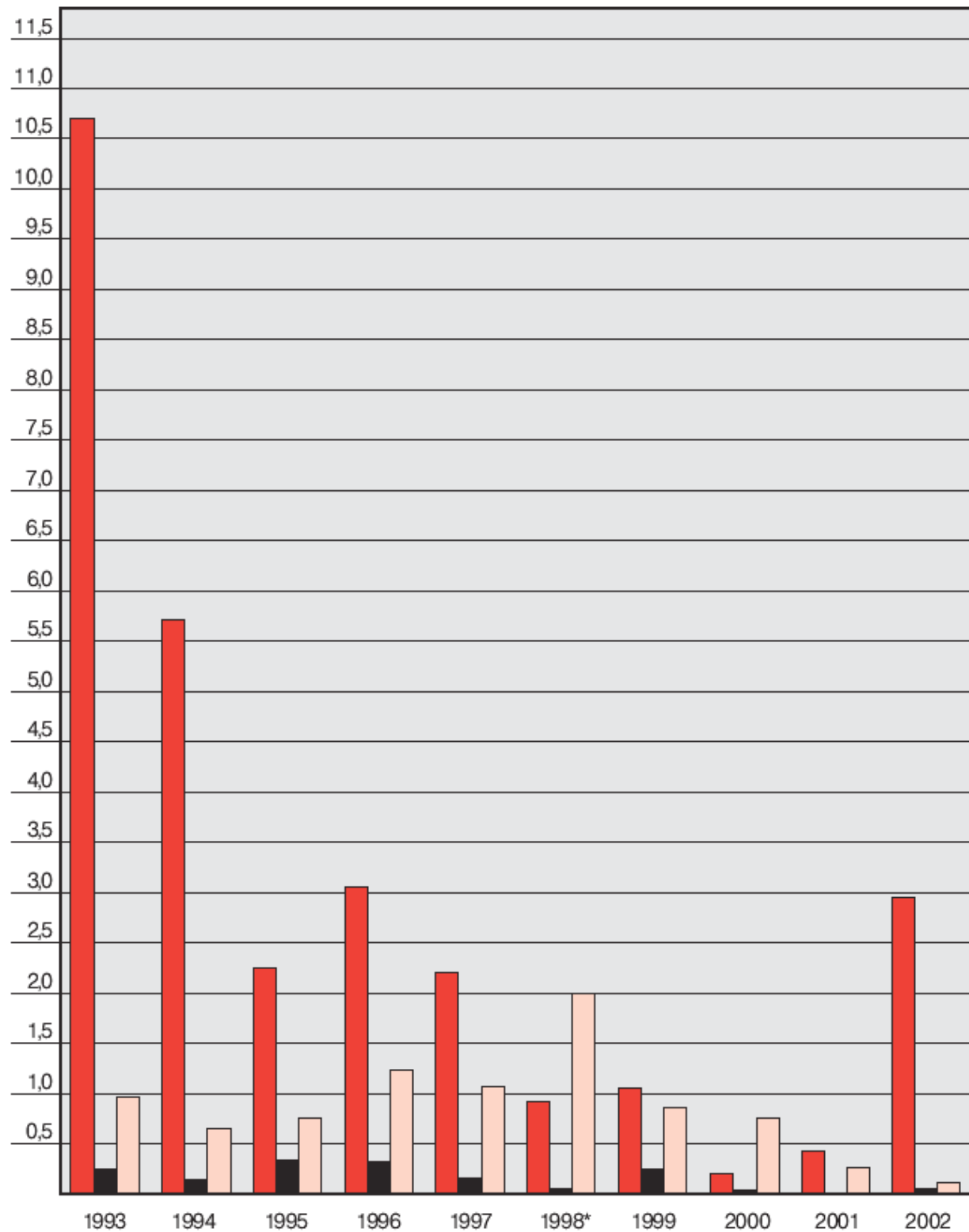
\* Prestations sur 11 mois (1.2.-31.12.1998) y compris les nouvelles mesures relatives au marché du travail

Indemnités de chômage (en millions de francs)



\* Prestations sur 11 mois (1.2.-31.12.1998)

## Indemnités RHT - INT - ICI (en millions de francs)



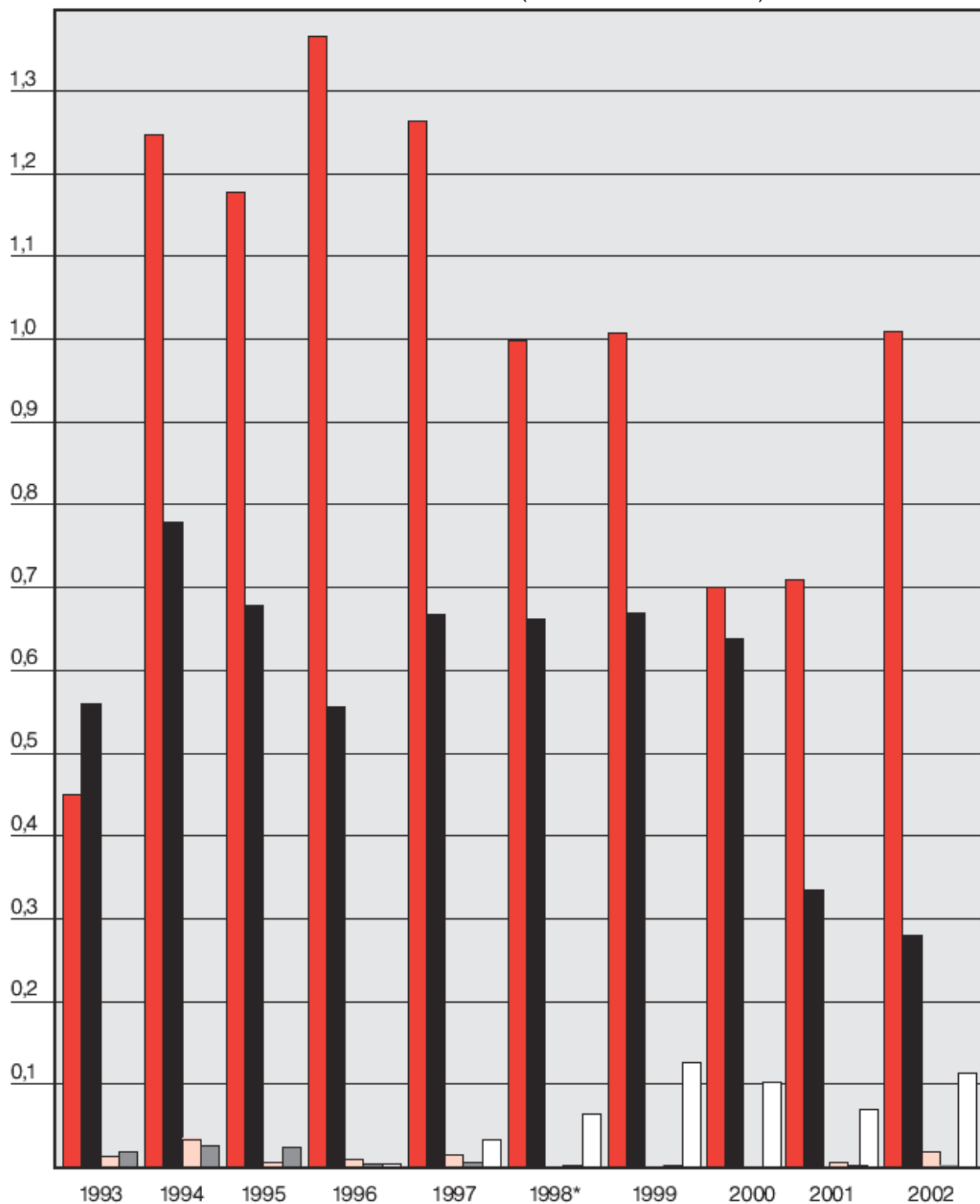
■ Ind. réduction horaire de travail (RHT)

■ Ind. intempéries (INT)

■ Ind. en cas d'insolvabilité (ICI)

\* Prestations sur 11 mois (1.2.-31.12.1998)

Mesures relatives au marché du travail (en millions de francs)



■ Frais de cours     
 ■ Frais de déplacement quotidien     
  Allocations de formation  
■ Initiation au travail     
 ■ Frais de séjour hebdomadaire

\*Prestations sur 11 mois (1.2.-31.12.1998) ; les salaires d'emplois temporaires, les frais de stages professionnels et les frais de projet ne figurent pas, pour 1998, 1999, 2000 et 2001 dans ce graphique.



## V. Divers

### 1. Jugements rendus par les tribunaux

#### Tribunal cantonal

Matières	Cotisations AVS/AI APG/AC		Art. 52 LAVS		Prestations AVS		Prestations AI		Prestations AC		Prestations complément		Alloc. fam. agricoles fédérales et non-actifs		Alloc. fam. salariés		Assurance-maladie		Total		Cas traités
	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	
Année	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	R	A	
1991	5	2	0	0	1	0	15	4	5	1	10	2	0	0	3	0			39	9	48
1992	12	2	0	1	2	0	15	5	10	1	11	2	0	0	0	0			50	11	61
1993	11	1	0	0	1	1	25	10	12	3	6	2	0	0	4	0			59	17	76
1994	6	1	0	1	2	0	14	9	14	4	8	5	1	0	6	2			51	22	73
1995	8	0	0	1	3	0	20	10	7	0	10	3	0	0	2	0			50	14	64
1996	5	2	0	0	3	0	17	7	10	3	10	2	0	0	1	0			46	14	60
1997	3	2	2	1	1	0	21	6	6	3	5	3	0	0	1	0	3	0	42	15	57
1998	4	0	0	4	0	0	5	5	6	4	11	3	0	0	1	2	4	0	31	18	49
1999	5	1	0	3	2	0	26	12	3	2	9	3	0	0	2	0	3	0	50	21	71
2000	7	1	0	3	3	1	30	23	10	1	9	0	0	0	7	6	2	2	68	37	105
2001	10	0	3	8	2	0	36	17	5	1	8	2	0	1	4	1	1	0	69	30	99
2002	1	0	0	1	1	0	33	22	3	0	10	0	0	0	3	3	0	0	51	26	77

R = rejeté / A = admis

#### Tribunal fédéral

Au cours de l'année 2002, le Tribunal fédéral a statué sur 10 affaires portées devant sa juridiction. Il a rejeté les recours d'une personne qui prétendait à une allocation d'impotence grave au lieu d'un degré moyen et d'un bénéficiaire de prestations complémentaires à l'AVS pour la prise en compte comme fortune d'un prix de vente d'immeuble d'un montant inférieur à la valeur officielle. Par contre, il a renvoyé le dossier à la caisse de compensation pour instruction complémentaire dans le cadre d'un remboursement de frais de dentaire à charge des prestations complémentaires à l'AVS/AI.

Il a également statué 5 fois en faveur de l'Office AI, dans 4 cas de rente AI et un cas de moyens auxiliaires et admis 2 recours d'assurés concernant un cas de rente AI et une formation scolaire spéciale.

## 2. Etat du personnel 2002

### **Caisse publique de chômage**

Jean-Marie **Boillat**, chef du service (01.09.79)

Carine **Dubois**, agente administrative à 63 % (01.10.02)

Isabelle **Gogniat**, agente administrative (01.11.87)

Nathalie **Roy**, agente administrative (06.05.02)

Mariève **Terville-Frésard**, agente administrative (01.08.95)

Anne-Astrid **Vettese**, agente administrative (12.12.91)

Marie-Claire **Veya**, agente administrative (01.01.02)

Entre parenthèses : date d'entrée au service de la Caisse de compensation ou de l'Office de l'assurance-invalidité du canton du Jura.

En italique, les collaboratrices et collaborateurs qui ont été mutés ou qui nous ont quittés durant l'année 2002.